

**CONVENTION DE SOUTIEN CONJOINT
POUR LES «COMPAGNIES A RAYONNEMENT SUPRAREGIONAL ET
INTERNATIONAL»
PERIODE 2021-2023**

entre

La Ville de Genève (ci-après la Ville)

représentée par

Sami Kanaan,

Conseiller administratif chargé du Département de la culture et de la transition numérique

Le Canton de Genève (ci-après le Canton)

représenté par

Thierry Apothéloz

Conseiller d'Etat chargé du Département de la cohésion sociale

Pro Helvetia, Fondation suisse pour la culture (ci-après Pro Helvetia)

représentée par

Philippe Bischof, Directeur, et

Felizitas Ammann, Responsable Arts de la scène

L'association Compagnie Greffe (ci-après la Compagnie)

représentée par

Cindy Van Acker, Directrice artistique

Denise Mützenberg, Présidente de l'association

Préambule

La Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia, la Ville de Genève et le Canton de Genève, considérant les qualités que peut avoir une collaboration conjointe en matière de soutien à la création d'œuvres artistiques et à la diffusion de ces œuvres

et constatant le succès des projets menés en ce sens depuis la signature des premières conventions de soutien conjoint en 2006,

réitèrent leur attachement au principe des conventions de soutien conjoint au bénéfice de compagnies de théâtre et de danse.

L'objectif poursuivi est de renforcer le développement artistique et la promotion des compagnies et associations qui en bénéficient et de favoriser leur rayonnement en Suisse et à l'étranger.

Cette convention témoigne de la confiance des trois instances subventionneuses à l'égard de la compagnie bénéficiaire. Elle exprime une vision commune et la volonté de développer une meilleure coordination des moyens investis en parallèle des soutiens accordés par d'autres institutions publiques et privées.

Les compagnies et les associations partenaires d'une convention de soutien conjoint bénéficient de moyens financiers constants pendant trois ans pour effectuer l'ensemble de leurs activités, sans être contraintes aux procédures habituelles des requêtes en soutien financier ponctuel. Cette sécurité et cette liberté permettent une projection à plus long terme et favorisent le travail de recherche et d'expérimentation. Les associations et compagnies ont par ailleurs la possibilité de constituer ou de consolider autour d'elles une équipe administrative et artistique.

Dans le cadre de la convention de soutien conjoint, Pro Helvetia intervient à titre subsidiaire au soutien apporté par la Ville et le Canton. Elle apporte un soutien renforcé aux représentations à l'étranger des compagnies considérées.

Vu

- La loi fédérale sur l'encouragement de la culture (LEC, RS 442.1),
- Les art. 60 et ss du Code civil suisse (CCS),
- La loi cantonale sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (RSG D 1 11),
- La loi cantonale sur la culture, du 16 mai 2013 (RSG C 3 05),
- La loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture (2^{ème} train) (LRT-2), du 1^{er} septembre 2016 (A 2 06),
- Le règlement de la Ville de Genève régissant l'octroi des subventions municipales, du 4 juin 2014 (LC 21 195),
- Les statuts de la compagnie (annexe 3).

Vu

- Le projet commun de la Ville, du Canton et de Pro Helvetia visant à soutenir une compagnie à rayonnement suprarégional et international remplissant les critères de qualité définis conjointement,

Vu

- Que la Compagnie répond aux conditions suivantes:

- une production régulière de spectacles,
- une structure d'organisation permanente,
- l'organisation régulière de tournées en Suisse et à l'étranger,
- un travail de création artistique de qualité, novateur, reconnu par la profession et le public,

la Ville, le Canton, Pro Helvetia et la Compagnie conviennent de ce qui suit:

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention règle:

- a) le soutien de la Ville, du Canton et de Pro Helvetia en faveur de la Compagnie pour promouvoir son développement artistique et favoriser son rayonnement en Suisse et à l'étranger,
- b) les engagements de la Compagnie pendant la durée de validité de la convention.

Article 2 : Engagements des subventionneurs

2.1 Engagement financier de la Ville

La Ville s'engage à verser une subvention annuelle de 110'000.- CHF.

Les subventions seront versées sous réserve du vote du budget de l'année de référence par le Conseil municipal et d'événements exceptionnels ou conjoncturels pouvant survenir.

Les subventions seront versées en deux tranches : 75% du montant annuel en janvier et 25% en juillet.

2.2 Engagement financier du Canton

Le Canton s'engage à verser une subvention annuelle de 110'000.- CHF.

Les subventions ne sont accordées qu'à titre conditionnel. Le montant peut être modifié par décision du Conseil d'Etat si, dans le cadre du vote du budget annuel, l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou ne l'est que partiellement.

Les subventions seront versées en deux tranches : 50% du montant annuel en janvier et 50% en juillet.

2.3 Engagement financier de Pro Helvetia

Pro Helvetia s'engage à soutenir les représentations de la Compagnie à l'étranger par une contribution annuelle de 80'000.- CHF versée à hauteur de 80% en janvier et de 20% en novembre de chaque année. La contribution est une participation aux frais de diffusion et de tournées à l'étranger.

En outre, la Compagnie a la possibilité d'obtenir des moyens supplémentaires de Pro Helvetia

- pour des tournées dans d'autres régions linguistiques en Suisse,
- pour des projets propres de la Fondation ou de ses bureaux de liaison.

2.4 Bénéficiaire direct

La Compagnie est le bénéficiaire direct de l'ensemble de ces subventions. Elle s'engage à ne procéder à aucune redistribution en tout ou partie de cette aide financière.

2.5 Subventions en nature

La Ville et le Canton peuvent faire bénéficier la Compagnie de subventions en nature qui peuvent prendre la forme de rabais sur la location de salles, de mise à disposition gratuite de locaux, de matériel technique, de personnel de salle, etc. La valeur de tout apport en nature qui serait accordé est indiquée par les collectivités publiques à la Compagnie et doit figurer dans ses comptes.

Article 3 : Réserves

La Ville, le Canton et Pro Helvetia accordent leurs subventions sous réserve que les moyens dont ils disposent chacun pour l'encouragement des compagnies des Arts de la scène ne subissent pas de réduction pendant la durée du contrat. Toute réduction du budget d'une entité subventionneuse peut entraîner une réduction proportionnelle de la contribution que cette partie accorde.

Il n'y a pas de garantie solidaire des instances subventionneuses quant au montant total des subventions attribuées à la Compagnie.

4

Article 4 : Engagements de la compagnie

4.1 Base

Le projet artistique de la Compagnie est décrit dans le dossier figurant en annexe 2. Il comprend le plan financier triennal, qui sert de base pour les sommes versées par les subventionneurs, et une stratégie de tournées à l'étranger.

4.2 Productions

Durant la période de validité de la convention, la Compagnie s'engage à créer au moins deux œuvres originales qu'elle présentera au public de sa région.

La Compagnie s'engage également à développer un travail de sensibilisation. Ce travail consiste à faciliter l'accès de tous les publics aux productions de la compagnie et à faire connaître le monde professionnel du théâtre auprès d'un public le plus large possible.

4.3 Tournées

La Compagnie s'engage à se produire au moins à 14 reprises par année dans au moins 7 lieux différents à l'étranger selon les critères de Pro Helvetia. Ces chiffres représentent une moyenne annuelle, envisagée pour la durée de la convention. Pro Helvetia tiendra compte lors de ses évaluations de facteurs supplémentaires tels que la spécificité de l'œuvre, la renommée des lieux d'accueil, la visibilité, le nombre de spectateurs, mais aussi de la stratégie de tournée formulée par la Compagnie.

4.4 Autres sources de financement

La Compagnie s'engage à solliciter tout appui financier public ou privé auquel elle peut prétendre du moment qu'il n'entre pas en contradiction avec les principes et valeurs des parties subventionneuses.

La Compagnie s'engage à assurer le financement de la part du budget non couverte par la convention avec les cachets, fonds de coproduction ainsi que les contributions d'autres institutions (fondations, sponsors, prix, etc.).

4.5 Rapport d'activité et comptes

Le rapport annuel (janvier - décembre) est remis au plus tard

- à la fin du mois d'avril 2022 (pour l'année 2021)
- à la fin du mois de février 2023 (pour l'année 2022) Les documents peuvent être remis en l'état pour la séance d'évaluation.
- à la fin du mois d'avril 2024 (pour l'année 2023)

à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia. Il comprend les éléments suivants:

- compte-rendu circonstancié des activités de l'année écoulée,
- tableau de bord (annexe 4),
- formulaire de tournées (annexe 5),
- principales évolutions et modifications,
- comptes annuels présentés et révisés en conformité avec la directive transversale du Canton,
- dossier de presse et, si possible, captation des dernières créations.

4.6 Excédent et déficit

Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément à la convention, le résultat annuel établi conformément à l'article 4.5 est réparti entre la Ville, le Canton et Pro Helvetia selon la clé figurant au présent article.

Une créance reflétant la part restituable aux collectivités publiques est constituée dans les fonds étrangers de la compagnie. Elle s'intitule «Subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention». La part conservée par la compagnie est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé «Part de subventions non dépensée» figurant dans ses fonds propres.

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant au présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.

La compagnie conserve 59% de son résultat annuel. Le solde est réparti entre la Ville, le Canton et Pro Helvetia au prorata de leur financement.

A l'échéance de la convention, le bénéficiaire conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia.

A l'échéance de la convention, la compagnie assume ses éventuelles pertes reportées.

4.7 Révision

La Ville, le Canton et Pro Helvetia procèdent à leur propre contrôle des états financiers de la Compagnie et se réservent le droit de le déléguer au besoin à un organisme externe. Le résultat admis sera celui déterminé par ce contrôle.

4.8 Echanges d'informations

Au mois de novembre de chaque année, la Compagnie remet son programme pour l'année à venir (de janvier à décembre) à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia.

Le programme contient les éléments suivants:

- objectifs de développement artistique ;
- programme de la prochaine saison (productions, tournées, autres activités) ;
- budget d'exploitation et budget de tournées ainsi que plan de financement.

Chaque partie s'engage à communiquer aux autres parties, dans les plus brefs délais, toute modification ou information pertinente concernant l'application de la présente convention. En conséquence, en cas d'incapacité pour la Compagnie de fournir les prestations annoncées pour cause de maladie, d'accident ou d'empêchement majeur, elle en informera les parties subventionneuses qui pourront convenir d'une éventuelle adaptation de la convention.

Pro Helvetia est l'interlocutrice de la Compagnie pour d'éventuelles questions liées à la présente convention qui concernent les trois subventionneurs.

Les parties de la convention s'efforceront de se rencontrer toutes ensemble une fois par année pour un échange d'informations.

6

4.9 Promotion des activités

La Compagnie s'engage à faire figurer de manière visible sur tous les documents promotionnels produits par elle et/ou les organisateurs concernés par ses activités la mention « Subventionné par la Ville de Genève et le Canton de Genève, et avec le soutien de Pro Helvetia, Fondation suisse pour la culture ». Les logos et armoiries des parties subventionneuses doivent également y figurer si les logos d'autres partenaires sont présents.

Dans le cadre de leurs actions de communication, la Ville, le Canton et Pro Helvetia s'engagent à faire connaître leur soutien conjoint à la Compagnie.

4.10 Annonces de représentations à l'étranger

La Compagnie s'engage à annoncer en temps utile aux représentations diplomatiques suisses à l'étranger les représentations qu'elle donnera dans le pays concerné et mettra éventuellement à leur disposition des informations et des supports publicitaires (adresses voir annexe 1).

4.11 Développement durable

La Compagnie veillera, dans sa gestion, à respecter au mieux les principes du développement durable.

4.12 Gestion du personnel

La Compagnie est tenue d'observer les lois, règlements et conventions collectives de travail en vigueur concernant la gestion de son personnel, en particulier pour les salaires, les horaires de travail, les assurances et les prestations sociales.

La Compagnie s'engage à respecter le principe de l'égalité entre femmes et hommes et à l'intégrer à tous les niveaux de la gestion des ressources humaines.

La Compagnie s'engage à mettre en place des mesures visant à lutter contre les discriminations et le harcèlement et à en assurer le suivi.

Article 5 : Evaluation

Début 2023, dernière année de validité de la convention, la Ville, le Canton, Pro Helvetia et la Compagnie procéderont ensemble à une évaluation des exercices 2021 à 2022 ainsi que des éléments connus de 2023. Les parties se baseront sur le formulaire d'évaluation (annexe 6) qui devra être remis à la fin du mois de février 2023 au plus tard. Ce formulaire servira également de référence à la décision concernant le renouvellement de la convention.

L'évaluation portera essentiellement sur les aspects suivants, fixés par la convention :

- le fonctionnement des relations entre les parties signataires,
- le respect des objectifs fixés à la Compagnie (objectifs artistiques, objectifs de production et de tournées et travail de sensibilisation),
- le respect du plan financier triennal,
- l'adéquation entre les moyens financiers octroyés et l'activité de la Compagnie.

7

Elle tiendra également compte des contextes économique, sanitaire et artistique aux niveaux international, fédéral, cantonal et municipal (possibilités budgétaires, émergences de nouvelles compagnies, etc.).

Article 6 : Durée et renouvellement

La convention est conclue pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023. Il n'existe pas de droit automatique au renouvellement ou à la prolongation de la convention au terme de cette période.

La séance d'évaluation commune entre les subventionneurs et la Compagnie sera organisée avant la fin du mois de mars 2023.

Une mise au concours publique des conventions de soutien conjoint pour la période suivante sera organisée par la Ville et le Canton de Genève. Les décisions seront communiquées à Pro Helvetia avant la mi-avril 2023. La décision de Pro Helvetia sera prise avant fin juin 2023.

Article 7 : Résiliation du contrat

La convention peut être dénoncée sur demande d'une des parties avec effet rétroactif à compter du moment où les conditions requises ne sont plus réunies, moyennant avis préalable, conformément aux bases légales relatives à l'octroi des subventions. Dans ce cas, la restitution des subventions peut être exigée pro rata temporis.

La convention peut être dénoncée si la Compagnie déplace son siège social dans un autre canton.

La convention devient caduque à compter de la date où la Compagnie procède à sa dissolution ou cesse ses activités. Dans ce cas, les subventions déjà versées doivent être restituées pro rata temporis.

Les parties subventionneuses ont le droit, moyennant avis préalable, d'adapter de la manière nécessaire la convention de soutien conjoint ou de la résilier avant terme s'il s'avère que les bases du contrat ne peuvent être respectées; dans ce cas, les parties cherchent une solution à l'amiable.

Article 8 : Entrée en vigueur

La présente convention entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021 par signature des parties.

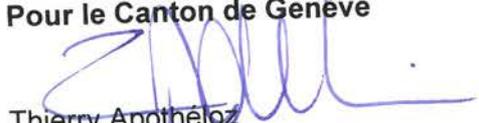
Fait à Zurich, le 33.21..... en quatre exemplaires originaux.

8

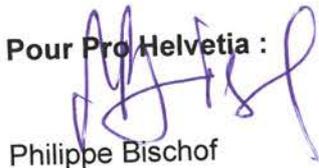
Pour la Ville de Genève :


Sami Kanaan
Conseiller administratif

Pour le Canton de Genève

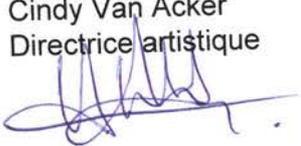

Thierry Apothéloz
Conseiller d'Etat

Pour Pro Helvetia :


Philippe Bischof
Directeur


Felizitas Ammann
Responsable Arts de la scène

Pour l'Association Compagnie Greffe :


Cindy Van Acker
Directrice artistique


Denise Mützenberg
Présidente de l'association

Annexe 1

Adresses de liaison pour annonces de représentations à l'étranger :
<http://www.eda.admin.ch/eda/g/home/emb/addch.html>

Adresses pour les logos :

- <https://www.geneve.ch/fr/autorites-administration/administration-municipale/mise-disposition-logo> www.ge.ch/culture
- www.prohelvetia.ch/downloads

Adresses, contacts et coordonnées bancaires/postales:

Pour la Ville de Genève :

Coré Cathoud
Conseillère culturelle
Département de la culture et de la transition numérique
Case postale 10
1211 Genève 17
core.cathoud@ville-ge.ch
Tél. : 022 418 65 05

Pour le Canton de Genève :

Thylane Pfister
Conseillère culturelle
Office cantonal de la culture et du sport
Département de la cohésion sociale
Chemin de Conches 4
1231 Conches
thylane.pfister@etat.ge.ch
Tél. : 022 546 66 82

Pour Pro Helvetia :

Felizitas Ammann
Responsable Arts de la scène
Hirschengraben 22
8024 Zurich
fammann@prohelvetia.ch
Tél. : 044 267 71 63

Pour la Compagnie Greffe :

Cindy Janiaud
Administratrice
C/o Tutu Production
Case postale 264
1211 Genève 8
e-mail : cindy.janiaud@ciegreffe.org
Tel : +41(0)22 310 07 62

Compte :

Les versements sont effectués sur le compte suivant :

Nom et adresse du bénéficiaire :

Cie Greffe
c/o Tutu Production
Case postale 264
1211 Genève 8

IBAN : CH860900000175279926

Banque : PostFinance AG
Swift: POFICHBEXX / 9000
Numéro du compte postal (ccp) : 17-527992-6

Annexe 2:

Projet artistique, stratégie de tournées et plan financier 2021-2023

Annexe 3:

Statuts de la compagnie

Annexe 4:

Tableau de bord

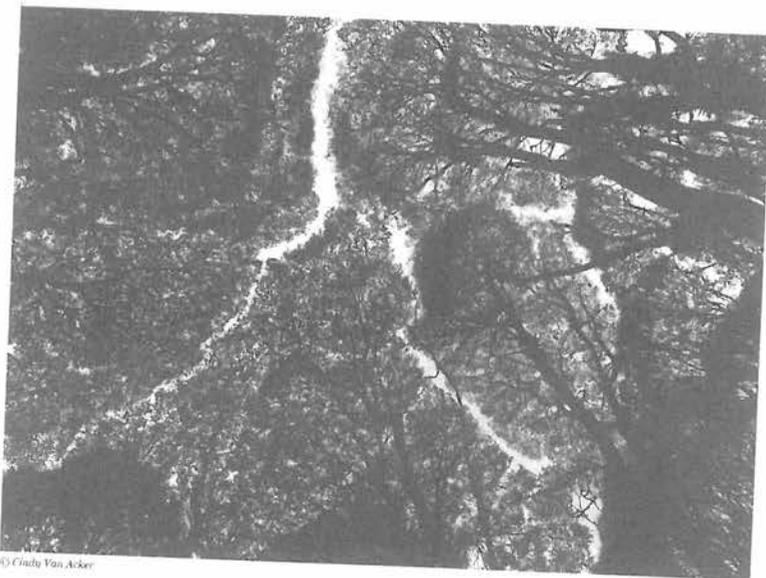
Annexe 5 :

Formulaire de tournée

Annexe 6 :

Formulaire pour l'évaluation conjointe 2021-2023

CIE GREFFE / CINDY VAN ACKER



© Cindy Van Acker

Cie Greffe / Cindy Van Acker
Case Postale 264
1211 Genève 8
www.ciegreffe.org

Contact diffusion
Oliver Stora
oliver.stora@ciegreffe.org
T. +31 (0)6 86 66 10 27

Contact administration
Cindy Van Acker
cindy.vanacker@ciegreffe.org
T. +41 22 410 17 62

CSC 2021-2023

*"L'homme a un corps. Les choses ont une forme, l'ordre règne.
Attenter aux formes est une sorte de crime génétique, qui remet
tout en cause : la relation s'en trouve modifiée dans la vue,
dans le langage, dans l'équilibre mental."
Bernard Noël, Onze romans d'oeil*

INTRODUCTION	3
VISIBILITÉ DE LA COMPAGNIE GREFFE AUJOURD'HUI	3
NOUVEAU STATUT : ARTISTE ASSOCIÉE A L'ADC	4
LA VIE ARTISTIQUE	5
DIFFUSION, PRODUCTION, RÉSIDENCES	10
COLLABORATEURS GREFFE 2021-2023	13
BIOGRAPHIES	13

INTRODUCTION

Au fil de la rédaction de ce dossier, Cindy Van Acker a réalisé que la plupart des projets de la Cie Greffe pour les années à venir, quels que soient leurs formats, s'organisent sous le signe de l'échange, de la transmission, du partage. Le plus possible, il s'agit de faire circuler et de partager : des informations, des émotions, des techniques, des savoirs, des savoir-faire, des pensées. Du pratique et du symbolique. Du matériel et de l'immatériel. Avec insistance et invention, par toutes sortes de moyens. Cette intuition a ramené vers elle la photo d'une forêt qu'elle a prise en Australie, alors qu'elle découvrait avec sidération des arbres qui cherchaient leur hauteur et délimitaient leur croissance pour se laisser mutuellement de l'espace. Pour croître et vivre ensemble. Les arbres entretiennent des relations entre eux, d'intimité, de solidarité, d'intelligence, formant une société fortement interconnectée. Ouvrir ce dossier avec cette image, c'est mettre tout le travail de la compagnie dans une disposition à la circulation et à l'échange. Ce qui vaut autant pour les processus de création, pour les modes de tournée que pour l'esprit des divers projets alternatifs.

VISIBILITÉ DE LA COMPAGNIE GREFFE AUJOURD'HUI

Au tournant de la décennie, on peut observer une spectaculaire explosion de la présence de la Cie Greffe et de Cindy Van Acker à l'échelle européenne sur trois types de réseaux complètement différents : depuis la création de Knusa / Insert coins, produit sans argent dans un sous-sol de Vevey en lien avec le travail photographique de Christian Lutz, et depuis les premières Shadowpieces, ses soli sont invités dans toutes sortes de lieux y compris non-scéniques : galeries, sites urbains, micro-salles de concert ; ses pièces de plus grand format continuent à circuler sur les plateaux des réseaux habituels et dans les festivals importants ; enfin, ses chorégraphies des opéras de Romeo Castellucci l'amènent sur des scènes comme La Monnaie, l'Opéra de Lille ou de Salzbourg. Ce qui fait de Cindy Van Acker une artiste rare, qui sait mettre du mouvement pour une seule danseuse ou CACY d'Yverdon autant que pour 130 femmes aux Salzburger Festspiele, saluée à chaque fois pour la singularité de ses créations par des publics et des journalistes qui, eux aussi, appartiennent à des cercles d'affinités et de compétences différents. En termes de capacité créative et de diffusion, ce grand écart mérite mention.

A l'échelle de Genève même, l'influence et la force de propositions de Cindy Van Acker sont remarquables. Si on considère par exemple sa présence en 2020-2021, elle occupe 3 zones distinctes : une création sur le grand plateau de la Comédie avec une pièce de danse qui utilise pour la première fois la fosse d'orchestre ; une programmation de dix mois au sein de l'Adc sur le nouveau plateau du Pavillon de la danse ; une nébuleuse de propositions pratiques et théoriques à l'année dans son studio de l'Impasse ou au Pavillon (cours, workshops, conférences,...).

NOUVEAU STATUT: ARTISTE ASSOCIÉE A L'ADC

ORGANISATION

La convention 2021-2023 entérine le nouveau statut de Cindy Van Acker, nommée en tandem avec Anne Davier à la tête de l'ADC en novembre 2017 ; Cindy est depuis cette date artiste associée en charge de la programmation. Une nomination valable 5 ans, renouvelable une fois. Cette situation est particulièrement intéressante en Suisse, où le concept de Centre Chorégraphique dirigé par un.e artiste n'existe malheureusement pas.

L'emploi du temps de Cindy Van Acker s'est ainsi fondamentalement restructuré, en lien également avec une refonte des responsabilités au sein de la Cie Greffe puisque Tutu Production n'est plus en charge de la diffusion des spectacles depuis janvier 2019. En effet, Olivier Stora a pris sa suite, et occupe désormais le poste de responsable de la diffusion à 70%. Précédemment directeur de production au sein de compagnies françaises au rayonnement national et international, et à différents postes de festivals internationaux, ses contacts personnels favorisent le rayonnement des créations de Cindy Van Acker. Les représentations, coproductions, résidences réalisées avec, notamment, le Centre National de la Danse - Paris, la Place de la Danse - Toulouse, ICI - CCN de Montpellier, la Dancehouse - Melbourne, sont le fruit de la parfaite synergie qui opère entre les partenaires existants de la compagnie et son carnet d'adresses.

Actuellement, Cindy Van Acker partage son temps entre l'ADC et Greffe selon des taux qui varient légèrement en fonction des périodes. La saison 20/21 qui ouvre cette convention sera la troisième programmée par ses soins, dans le tout nouveau Pavillon de la danse.

EFFETS

S'il est intense, cet exercice double — programmatrice / directrice de compagnie — produit des effets très stimulants sur chacune des fonctions. Prospector, visionner de nombreux spectacles, échanger avec d'autres programmeurs, rencontrer des danseurs et des chorégraphes, les inviter à l'ADC, réfléchir à la manière de présenter leurs travaux au public genevois : tout cela traverse activement la pratique chorégraphique de Cindy Van Acker, tout cela vient questionner et transformer sa conception du corps, du mouvement, de la composition, des processus créatifs...

En retour, ses voyages et discussions avec des programmeurs de toute l'Europe lui permettent de faire connaître les productions de la Cie Greffe de manière immédiate, précise : circuler pour prospecter permet à Cindy de renforcer la diffusion de Greffe.

PROJET CO-PORTÉ: LA RADIO STATION DEBOUT

Ce nouveau statut permet également à Cindy Van Acker de donner une meilleure assise à certains de ses projets liés à la pédagogie, à la réflexion sur la danse, sur l'art, sur le monde. C'est le cas de la radio de danse STATION DEBOUT, qui a trouvé à l'ADC une forte structure coproductrice.

Lancée par Cindy Van Acker et l'ADC en 2018, STATION DEBOUT émet six fois par saison, en lien avec diverses thématiques artistiques. Enregistrées en public sur le plateau de l'ADC dans un dispositif audio-scénographique conçu par Victor Roy, les émissions sont ensuite diffusées sur les plateformes numériques des deux radios partenaires, D'U117 Radio en France et Radio Vostok à Genève. La dramaturge Michèle Pralong établit un programme

d'invitations en lien avec Cindy Van Acker et Anne Davier: elle anime ensuite les rencontres avec les invités, théoriciens et/ou artistes. Ingénieur-son passionné de radio, Denis Rollet assure l'enregistrement ainsi que l'édition des émissions. Chaque saison le trio Pralong-Davier-Van Acker remet en question la radio dans son format et dans sa thématique, mais pas dans sa raison d'être. STATION DEBOUT se poursuivra en 2021-2022 et 2022-2023.

La saison 2020-2021 devrait être centrée sur la réception en danse, sur le spectateur en tant qu'il transforme l'œuvre et en tant qu'il est transformé par elle. Un des focus du Journal de l'ADC N°78 examine cette passionnante question, et l'idée de poursuivre la réflexion oralement, avec STATION DEBOUT, est prometteuse.

LA VIE ARTISTIQUE

Le travail chorégraphique de Cindy Van Acker passe soit directement par la Cie Greffe soit par des commandes: invitations à chorégrapheur des corps de ballet ou collaboration aux opéras de Romeo Castellucci. Lors des collaborations avec le metteur en scène italien, Greffe devient coproducteur des premiers temps de recherches sur le mouvement, menées avec les danseurs de Greffe. Ces essais formels sont ensuite transmis aux interprètes de l'opéra lors des répétitions proprement dites. Ce système est maintenant bien en place, après 5 prises en charge du mouvement dans des œuvres opératiques, toujours en lien avec Stéphanie Bayle, danseuse et assistante chorégraphique.

A ces deux filières créatives s'ajoute aujourd'hui un troisième axe, issu du plaisir de Cindy Van Acker à programmer: il s'agit d'opérations portées à plusieurs chorégraphes. Les échanges avec ses pairs étant renforcés, comme on l'a dit plus haut, cela l'engage dans de nouvelles manières de penser ses propres créations, en lien avec d'autres chorégraphes.

Les créations prévues pour la convention 2021-2023 relèvent de ces différentes situations.

CRÉATIONS 2021-2023

Invitée par Olivier Kaeser - Projet In Situ- mai 2021

C'est le curateur et historien de l'art Olivier Kaeser qui a approché Cindy Van Acker pour participer au projet Context Art Project

Le projet Context Art Project (titre de travail) propose à des artistes de plusieurs disciplines de réfléchir sur une base qui inverse la logique du lieu donné par l'organisateur: un lieu, un site (soit unique, soit typologique) peut-il être générateur d'une œuvre d'art, et cette œuvre peut-elle être réalisée et présentée au public dans ce lieu même? Le lieu, ou le contexte, devient d'une certaine manière un élément constitutif de l'œuvre. Context Art Project propose de produire des œuvres inédites, dans le lieu même où elles prennent leur source conceptuelle, et ainsi d'offrir aux artistes et au public une expérience unique.

Cindy a immédiatement pensé au Site renaturé de l'Aire à Genève où elle avait déjà rêvé un projet. « Très vite, le désir est né de partager l'expérience d'un geste artistique dans ce site, de ne pas être seule à imaginer une occupation de ces lieux extraordinaires. Le projet de l'Aire, mené par l'architecte et paysagiste Georges Descombes sur plusieurs décennies, nous fait remonter le temps, à travers l'histoire de cette rivière: l'Aire est un site qui recueille de nombreuses traces de vie actuelles et anciennes. Par ailleurs, la rivière a marqué bien des générations de promeneurs et de baigneurs.

J'avais envie de peupler cette aventure de regards et d'approches multiples et différenciées. J'avais envie d'inviter des artistes dont les démarches, différentes des miennes, m'intéressent particulièrement: Emmanuel Eggermont, Jihye Junk, Louise Vanneste, Lisbeth Gruwez».

Une première promenade a déjà eu lieu en septembre 2019 avec Georges Descombes, Alexandre Wisard, Olivier Kaeser, Lisbeth Gruwez, Emmanuel Eggermont, Louise Vanneste et Jihye Junk. Cette promenade a été filmée, et d'autres ballades le seront aussi. Il n'y a pas d'usage préconçu pour ce matériel filmé. Il s'agit simplement d'encadrer / cadrer l'expérience partagée du site, d'avoir un rapport à la mise en scène en devenant et de conserver une trace de discussions et d'images qui pourraient éventuellement servir de source d'inspiration. Cette première étape a donné lieu à un temps de réflexion ensemble et depuis, les artistes prennent un temps de réflexion individuelle afin de préciser leur projet.

Voici les premières intuitions d'Emmanuel Eggermont:

« L'Aire étant un espace très géométrique, je souhaiterais m'inspirer des plans et schémas techniques réalisés par les architectes et paysagistes. Il me semble intéressant de questionner le tracé/le dessin, et par là, l'action et la présence humaine dans ce projet de renaturation. Il s'agit également d'interroger le dialogue possible entre une matière dansée abstraite et cet environnement regorgeant de vie. C'est donc tout naturellement que je souhaiterais activer/ utiliser les structures géométriques de béton rythmant le parcours, notamment celles avec un escalier et une plateforme. Il me semble qu'il y en a trois se faisant face. J'envisage peut-être un groupe de cinq ou six danseurs dont je ferais partie. »



L'artiste Jihye Junk souhaite, quant à elle, faire un travail avec les habitants des environs de l'Aire. Elle organisera des promenades, ponctuées d'ateliers pour enfants accompagnés. Elle filmera certains moments de cette promenade et de ces ateliers, et montera un petit film qui sera projeté en fin de parcours, à la nuit tombée.

Ce projet sera partagé avec le public sur la durée d'un weekend; le samedi soir, cette promenade artistique se terminera par un banquet du peuple, festif, arrosé de musique live.

Etant donné qu'il s'agit ici d'un projet local in situ, qui n'a pas de vocation directe à tourner*, j'ai jugé intéressant d'impliquer le plus possible de forces locales et d'élargir le partage. Comme la direction du Ballet Junior m'a invitée à faire un nouveau projet pour leurs jeunes danseurs pré-professionnels, j'ai envie de les impliquer dans le projet de l'Aire, en faisant la proposition suivante: inviter dans leur programme annuel les artistes chorégraphiques impliqués dans le projet de l'Aire, pour y donner des ateliers tout au long de la saison. (C'est

une chance d'avoir des artistes si talentueux et si intégrés dans les parages). C'est avec ou sans l'objectif de participation du Ballet Junior au projet final de l'Aire. La direction ainsi que les artistes concernés ont accueilli cette proposition avec enthousiasme.

Le projet dans son ensemble sera porté par l'Association Arta Sperto et co-produit par la Cie Grejff et L'Anthraxite / Emmanuel Eggermont.

Invitée par Emmanuel Eggermont

Le chorégraphe et danseur Emmanuel Eggermont, artiste associé à Tours chez Thomas Lebrun, invite Cindy Van Acker à partager le plateau avec lui le temps d'une performance de 20 à 30 minutes. L'événement s'inscrit dans le cadre de Perf Art Days, un festival pensé comme un parcours, jalonné de petites formes qui se développent dans différents endroits de Tours, les 2 et 3 octobre 2020. Emmanuel et Cindy considèrent cette expérience comme une première approche. L'étape initiale d'un projet à venir.

Jusqu'à ce jour, à l'exception du travail en tant qu'interprète avec Myriam Gourfink, les rencontres fortes et exceptionnelles dans le parcours de Cindy se jouaient dans d'autres disciplines : Mika Vainio, Victor Roy, Romeo Castellucci. Les affinités avec le chorégraphe Eggermont sont à ce titre exceptionnelles. La réciprocity du choc de la rencontre a très vite fait naître le désir d'œuvrer ensemble. Ce qui est absolument nouveau dans l'expérience de la chorégraphie.



« Depuis deux ans, je ressens l'envie de véritablement partager un espace de création et d'évoluer dans le processus créatif avec quelqu'un. Tout en percevant précisément les dangers de rencontres organisées par des programmeurs, par des artistes pour des occasions, etc. Je me suis donc mise en attente et n'ai pas répondu activement à cette sensation intérieure. Mais un an plus tard, la proposition et la personne d'Emmanuel Eggermont ont relancé cet élan. »

On pourrait trouver plusieurs confluences entre le travail de Cindy Van Acker et celui d'Emmanuel Eggermont, qui expliqueraient leur commun désir de travailler ensemble. Mais il en est peut-être une qui frappe. Cette manière de travailler la matière scénique comme constituée de tout ce qui alimente la chorégraphie, sans hiérarchie : son, lumière, mouvement, costumes, scénographie. Avec au cœur de cette pensée fusionnante, une grande sensibilité aux transferts d'effets qui peuvent s'opérer entre ces éléments : le son qui acquiert une performativité plastique, la lumière qui vient informer l'ouïe, l'espace qui brasse...

La transmission des corps et le trouble des sens, collé où ces deux chorégraphes, comme des Paracelse, se retrouvent. S'y ajoutent une technicité, une précision du mouvement qui pourtant ne prend jamais le pas sur l'expressivité, qui ne joue pas la virtuosité pour elle-même. On imagine sans peine Cindy danser pour Emmanuel, et réciproquement. C'est qui pourrait bien arriver dans ce projet.

Ce projet sera co-porté par l'Anthraxite, la compagnie de Emmanuel Eggermont et la Compagnie Grejff.

Invitée par le compositeur Kasper Toepfritz

Cindy : « J'ai rencontré Kasper Toepfritz en 2001 lorsque, en tant que danseuse, j'ai collaboré avec Myriam Gourfink à l'occasion du projet initié par Claude Ratzke pour la Bâtie - Festival de Genève : huit interprètes genevois pouvaient choisir un chorégraphe avec qui ils rêvaient de travailler. Kasper compose depuis plus de vingt ans la musique de la plupart des créations de Myriam Gourfink. La collaboration avec Myriam a été importante, mais la rencontre avec Kasper, qui fait vibrer les cordes du corps d'une manière très sensorielle, m'a aussi marquée.

Le travail de Kasper Toepfritz, compositeur français d'origine polonaise, se situe entre la musique contemporaine et la musique dite non-académique. On peut le définir comme musique électronique, ou noise music. Il travaille pour les grandes institutions d'État (GEMM, GRM, IRACM, Radio-France) ainsi qu'avec des musiciens expérimentaux ou inclusibles, tels Elian Rudique, Zbigniew Karowski, Dror Feller, Tetsuo Furudate, Phil Niblock...

Kasper a composé la musique pour des chorégraphes tels que Myriam Gourfink, Loïc Touzé, Olivia Grandjean, Emmanuelle Huynh... Depuis septembre 2019 et pour trois ans, il dirige le studio ART ZOOYD à Valenciennes.

Depuis 2001, nous ne nous sommes pas perdus de vue : je vais voir ses concerts à la Cécile 12 et ailleurs, Kasper a suivi la plupart de mes créations, dont Zooum (2016), écrit sur la musique de Luigi Nono, qui l'a marqué. En décembre, il m'a proposé de monter un projet ensemble. Lui-même a été invité par Franck Vignoux pour créer une pièce musique-danse au festival de Montpellier en décembre 2020. Cette proposition a été comme une étincelle pour moi. A cause de mon agenda de créations, Montpellier semble compréhensible, mais la discussion est lancée, et un désir de collaborer est posé. Nous nous saignons depuis 20 ans, mutuellement, sur le plan artistique, j'ose est de constater aujourd'hui qu'il y a un territoire commun à explorer.

Il y a longtemps, Kasper a travaillé avec des objets générateurs de divers couleurs de bruit qui sont devenus incompatibles avec l'informatique actuelle. Il a pourtant réussi à les ressusciter, et il veut partir de cela.

De mon côté, connaissant les cordes (corporelles) qui se réveillent et vibrent sous sa musique, j'ai envie de créer un duo pour Daniela Zaghi et Mathieu Chauriquès. En ayant créé une Shadoupieces avec et pour ces deux interprètes, j'ai pu percevoir une ressemblance frappante dans leur manière de recevoir la musique dans leur corps. Daniela et Mathieu ne résistent pas au mouvement qui peut les emporter dans un au-delà, les emmener dans un ailleurs ineffable, tout en gardant une maîtrise sur leur danse. Ce sera la première fois que je me lance dans la composition d'un duo.

La capacité de la Compagnie à proposer des projets de transmission et de médiation (masterclass, rencontres avec le public, etc) articulés avec les pièces diffusées, et assurés soit par Cindy Van Acker, soit Stéphanie Bayle ou les interprètes, constitue un atout indéniable pour la diffusion des spectacles. Par ailleurs, la réflexion que mène Cindy Van Acker sur la question du *in situ*, qu'on retrouve dans le Context art project, assure à chaque représentation d'un programme de Shadowpieces, un caractère unique qui en constitue l'attrait pour les programmeurs qui construisent avec Cindy leur propre programme.

Les pièces de la Compagnie s'inscrivent donc dans une grande diversité de lieux et de réseaux de diffusion, tant en Suisse qu'à l'étranger :

- le réseau de ses partenaires Genevois, tels que l'ADC, la Batie – festival de Genève, le festival Antigél, et, en 2020, la Comédie de Genève, qui coproduisent ses créations.

- en Suisse hors du Canton de Genève, avec le Théâtre de Vidy, Hiver de danse à Neuchâtel, Kaserne Bâle, Dampfzentrale Berne, Gessnerallee Zürich,...

- à l'étranger, tant pour la production de ses pièces avec des apports en coproduction, et des résidences de création, de plus en plus fréquentes, que pour leur diffusion (Concertgebouw Brugge, Festival Les Hivernales Avignon, Centre de Développement Chorégraphique National de Toulouse, Centre National de la Danse à Pantin ...)

Nous atteignons ainsi, sur les 3 années de cette convention, 158 représentations, dont 76 à l'étranger dans 19 lieux (48%), et 28 hors Genève (18%).

Pour mémoire, sur les 3 années de la précédente convention (2015, 16, 17), 83 représentations de la compagnie avaient eu lieu, dont 52 à l'étranger.

Notons en 2020 les partenariats suivants en Suisse et à l'étranger, révélateurs de l'inscription de la Compagnie dans les réseaux de diffusion internationaux :

EN DIFFUSION

Speechless Voices

- au Carreau du Temple à Paris en partenariat avec le CCS et le Festival Faits d'hiver, à la Finnish National Gallery / Kiasma avec le Helsinki Festival.

Shadowpieces

- au Bourj à Lausanne, au Festival Les Hivernales d'Avignon à la Collection Lambert, au CACY à Yverdon, au musée Jenisch, à la Kunsthaut à Winterthur, au Theatrum Festival à Moscou, aux Brigittines à Bruxelles – événement TB2, au Festival Camping – Centre national de la danse Paris, au Festival Tanzwerkstatt Europa Munich, à La Bâtie-Festival de Genève avec l'ADC.

Without References

- à La Comédie de Genève et au Festival December Dance, au Concertgebouw à Bruges.

EN COPRODUCTION

Shadowpieces

- Le Centre National de la Danse à Paris et La Place de la Danse CDCN à Toulouse.

Without References

- La Comédie de Genève, Concertgebouw Brugge, ICI-CCN de Montpellier, Le Quartz de Brest, le théâtre de Freiburg. Cette pièce fera également partie du programme New Settings de la Fondation Hermès qui en soutiendra la production dans ce cadre.

EN RESIDENCES

Shadowpieces

- Le Centre National de la Danse à Paris, L'Atelier de Paris CDCN, La Place de la Danse

CDCN Toulouse, Le Gymnase CDCN de Roubaix, la Dampfzentrale à Bern, le Grand Studio à Bruxelles.

Pour les collaborations sur les Opéras : Don Giovanni de Romeo Castellucci au Salzburger Festspiele

PERSPECTIVES EN DIFFUSION 2021-2023

Pour la période à venir, nous maintiendrons cette dynamique et continuerons à explorer et élargir notre potentiel de rayonnement auprès des différents réseaux évoqués plus haut, avec la diffusion des pièces devenues pièces de répertoire, et avec les créations à venir.

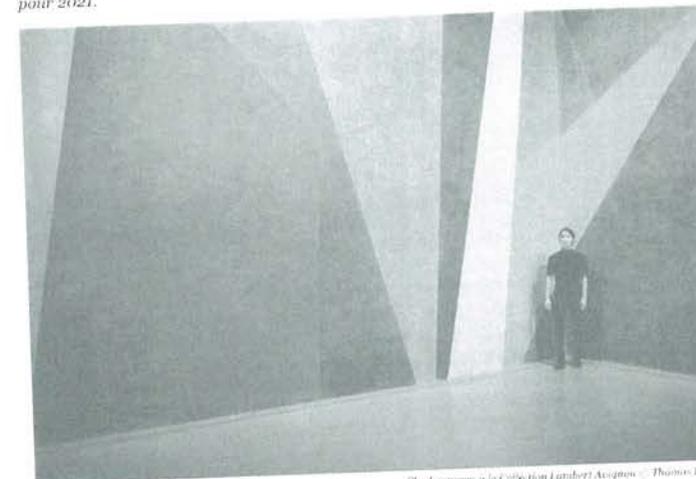
Without References

- Créée à la Comédie de Genève en novembre 2020, cette création d'envergure tournera dès la saison 2021 dans le très convoité festival Dansfabrik à Brest, au Teatro Central à Séville, à la MC93. Nous sommes en discussion avec le Festival d'Avignon et les Rencontres Chorégraphiques Internationales de Seine-Saint-Denis. Le theater Freiburg, en Allemagne, qui coproduit la pièce, a également posé des jalons pour un accueil en janvier 2022.

Les autres partenaires sollicités sont notamment : Le théâtre de la Monnaie avec le Théâtre National Wallonie et le KYS à Bruxelles, le Wiener Festwochen, Culturgest à Lisbonne, le Mercat de les Flors à Barcelone, l'Opera de Lille.

Shadowpieces

- Le corpus de 11 soli construit avec et pour 11 interprètes, autour d'une pièce musicale choisie par elle/lui dans une phonotèque, suscite fortement l'intérêt des programmeurs, notamment au sein du réseau des Centres de Développement Chorégraphique Nationaux en France, auprès duquel ce projet a été largement communiqué. Notons déjà la diffusion de ce projet à la Place de la Danse – CDCN de Toulouse qui les coproduit, et un intérêt marqué de la part du Festival Uzès Danse. Des discussions sont également en cours avec le Teatro Di Roma, le Théâtre de Vidy, le Festival de la Cité à Lausanne, La Ménagerie de Verre à Paris pour 2021.



Shadowpieces à la Collection Lambert Avignon © Thomas Böh

— Knusa / Insert coins

Le solo dansé par Cindy Van Acker au milieu des photographies de Christian Lutz sera repris au CCAM, Scène Nationale de Vandoeuvre-Les-Nancy en France. Cette scène, munie d'un espace d'exposition permettra de mettre en valeur l'essence même du projet : montrer les photos de Insert Coins durant trois semaines, puis accueillir Knusa en clôture pour deux représentations.

Nous travaillons à sa diffusion à la suite de cette date, notamment à ICI CCN de Montpellier, au Festival le Grand Bain à Roubaix, au CCN de Caen, au Teatro Di Roma, au Festival TransAmériques à Montréal.

La nature des créations à venir en 2022, dont la composition musicale sera l'axe central, nous invite à pénétrer le réseau des scènes dédiées à la musique. Nous pensons notamment aux Centres Nationaux de Création Musicale, en France, tels que le GEMM à Marseille, avec lequel nous sommes déjà en contact, ou le GMEA à Albi, ou encore la Cité Musicale à Metz, et plus généralement, le Festival de Santarcangelo en Italie, Xing à Bologne.

Enfin, l'Opéra Parsifal de Romeo Castellucci sera repris au Théâtre de La Monnaie à Bruxelles, en juin 2021.

COLLABORATEURS GREFFE 2021-2023

Durant les trois prochaines années, la Compagnie Greffe emploiera :

Marie Artamonoff, Roberta Alberico, Stéphanie Bayle, Maud Blandel, Giuseppe Bucci, Romeo Castellucci, Matthieu Chayrigues, Louis Clément da Costa, Aurélien Dougé, Sonia Garcia, Paul Girard, Koshiro Hino, Pauline Huguet, Yuta Isikawa, Cindy Janiaud, Lisa Laurent, Christian Lutz, Maya Masse, Anna Massoni, Yann Marussisch, Margaux Monetti, Takafumi Okada, Erin O'Reilly, Gaspar Pahud, Samuel Pajand, Michèle Pralong, Philippe Renard, Denis Rollet, Louise Roy, Victor Roy, Louis Schild, Nefeli Skarnea, Dunja Stanic, Olivier Stara, Atsumi Tugami, Gautier Teuscher, Asta Van Acker, Cindy Van Acker, Rudi van der Merwe, Tatsuhiya Yamamoto, Daniela Zaghini.

BIOGRAPHIES

— Cindy Van Acker, chorégraphe

De formation classique, Cindy Van Acker a dansé au Ballet Royal de Flandres et au Grand Théâtre de Genève avant de s'inscrire dans la scène de la danse contemporaine à Genève dans les années '90. Elle crée ses propres pièces depuis 1994 et fonde la Cie Greffe en 2002 à l'occasion de la création Corps 00:00, avec laquelle elle obtient une reconnaissance internationale. Depuis elle a signé, ainsi qu' une vingtaine de pièces au sein de la Cie Greffe, des créations pour le Ballet de

Lorraine, le Ballet du Grand Théâtre de Genève, P.A.R.T.S.

Son parcours est marqué par ses collaborations avec la chorégraphe Myriam Gourfink, le scénographe Victor Roy, le compositeur Mika Vainio (Pan Sonic), le metteur en scène Romeo Castellucci et les danseurs avec qui elle établit une relation de travail à long terme et de confiance.

En 2005, Romeo Castellucci l'invite à présenter Corps 00:00 à la Biennale de Venise. Cette première rencontre mène à une première collaboration artistique pour l'Inferno et le Purgatoire de Dante en Avignon en 2008, qui s'est renouvelée pour les opéras Parsifal,

créé à La Monnaie en 2011, Moses und Aaron à l'Opéra Bastille en 2015, Tannhauser à la Bayerisches Staatsoper à Munich, La Flûte Enchantée à La Monnaie en 2018.

De 2006 à 2010, elle est responsable de la formation corporelle des comédiens à la HETSU, Manufacture à Lausanne.

En 2012, le livre *partitaurstructuur*, traitant de ses partitions chorégraphiques est édité par les éditions Héros-Limite, sur une proposition de Michèle Pralong.

Enrico Pitozzi la sollicite pour son projet de livre *Magnetica*, Analyse de la composition chorégraphique de Cindy Van Acker qui est édité par Quodlibet en 2016.

A travers son écriture qui allie une esthétique sobre, mouvement épuré, composition méticuleuse et musique électronique, Cindy Van Acker examine avec une entrée en matière quasi scientifique les connexions entre le corps, le mental, le son et le rythme et crée des pièces qui transgressent les frontières entre danse, performance et art plastique.

En novembre 2017, elle devient Artiste Associée de l'Adc à Genève en charge de la programmation.

— Emmanuel Eggermont

Formé à la danse contemporaine au Centre National de Danse Contemporaine d'Angers (1999). En 2002, après trois ans aux côtés de Carmen Werner à Madrid, il est invité à Séoul pour intervenir au sein d'un projet mêlant pédagogie et chorégraphie. De ces deux années passées en Corée du Sud et de sa collaboration de plus de dix ans avec Raimund Hoghe (*Boléro Variations*, *Si je meurs laissez le balcon ouvert* et *L'Après-midi...*), il en a tiré une attention pour l'essence, pour l'essentiel.

Ses projets chorégraphiques, il les développe depuis 2007 à Lille au sein de *L'Anthracite*. Avec un goût tangible pour l'art plastique et l'architecture, il développe une écriture singulière, des images aux résonances expressionnistes côtoient des tonalités plus performatives et une danse abstraite à la rigueur technique et esthétique.

De 2010 à 2016, Emmanuel Eggermont était en résidence de recherche à L.T. (lieu de recherche expérimentale en arts de la scène à Bruxelles). Un processus qui a abouti à plusieurs pièces, dont *Vorspiel* (2013), pièce soutenue par l'ensemble des CDCN, pour laquelle il invite musiciens, acteurs et plasticiens à se joindre à la représentation. En 2014, il est invité par la SACD à participer aux *Sujets à Vif* au festival In d'Avignon. Emmanuel Eggermont est lauréat de la bourse d'écriture de l'association Beaumarchais pour le solo *Strange Fruit* créé en mai 2015 au FRAC Alsace, projet de regards croisés artistiques autour d'une archive historique récemment découverte.

En 2017, *L'Anthracite* crée Πόλις (Polis), cinq danseurs interrogent le processus de la formation de la cité à travers le prisme de rencontres (historiens, archéologues, habitants...). En 2018, Le Gymnase CDCN de Roubaix lui commande la création d'une pièce jeune public dans le cadre du dispositif *Twice*. Emmanuel Eggermont est artiste associé au Centre Chorégraphique de Tours (2019-2021).

— Ji-hye Jung

Née à Séoul, elle étudie la danse contemporaine auprès de la chorégraphe Lee So Young puis à l'Institut des arts de Séoul (ISA) (2001-2002). Elle poursuit sa formation à Madrid auprès de Carmen Senna. Elle travaille ensuite avec Carmen Werner pour un projet en collaboration avec l'Opéra Royal de Madrid puis participe aux créations de la compagnie française Paul les oiseaux. Depuis 2010, elle est à la fois danseuse et collaboratrice artistique pour *L'Anthracite* (*Vorspiel*, *Strange Fruit*, Πόλις (Polis)...).

Parallèlement à son parcours d'interprète, elle développe un travail sur l'image. Depuis 2015, ses réalisations photographiques et vidéos nourrissent des échanges avec le chorégraphe Emmanuel Eggermont et enrichissent la composition des archives chorégraphiques de

L'Anthracite. Ce travail l'amène à participer à l'exposition *A Fendre le cœur le plus dur au Frac Alsace* (2015) puis au Centre photographique d'Ile de France (2016). D'autres artistes comme Bérénice Légrand et Aude le Bihan font également appel à elle. Le Gymnase / CDCN de Roubaix lui commande la réalisation des visuels de communication pour leurs saisons 2018/2019 et 2019/2020.

Depuis 2016, elle développe une recherche mêlant arts plastiques et performance avec la plasticienne Elise Vandewalle. Elles conçoivent ensemble plusieurs performances pour le Cabaret Courant Faible, *Onirisme Collectif #6*, *Nuit blanche à Paris...* En 2018, Jihyè Jung entame un processus de recherche personnelle à L.L. (lieu de recherche expérimentale en arts de la scène – Bruxelles). En vue d'enrichir et de tisser plus solidement les liens entre la danse et l'image.

— **Lisbeth Gruwez**

Lisbeth Gruwez commence la danse par une formation classique dès l'âge de six ans puis à partir de 1991 fait ses études de danse à l'Institut Stedelijk d'Anvers avant d'intégrer le P.A.R.T.S. d'Anne Teresa De Keersmaeker pour son cycle de formation de deux ans en 1997-1998^{2,3}. Elle débute comme danseuse au sein de la compagnie Ultima Vez de Wim Vandekeybus, puis après seulement une année décide de quitter cette compagnie pour travailler avec Jan Fabre avec lequel elle interprète deux pièces importantes *Tant que le monde a besoin d'une âme de guerrier* et *Je suis sang* créé au Festival d'Avignon. Elle travaille ensuite pour d'autres chorégraphes flamands ou de la scène flamande, notamment Grace Ellen Barkey, Sidí Larbi Cherkaoui (dans *Foi* en 2003), mais aussi Riina Saastamoinen.

En juin 2004, son interprétation du solo de *Quando l'uomo* principale è una donna qu'elle a coécrit avec Jan Fabre a été particulièrement remarquée et constitue une pièce importante du répertoire de danse contemporaine mais aussi de la performance plasticienne.

En 2006, elle crée avec le musicien et compositeur Maarten Van Cauwenberghe la compagnie Voetvolk.

Ensemble, ils ont déjà créé 11 productions, par exemple *It's going to get worse and worse and worse, my friend*, *AH/HA*, *We're pretty fuckin' far from okay*, *Lisbeth Gruwez dances Bob Dylan and The Sea Within*.

Leur travail est un dialogue permanent entre mouvement corporel et auditif: Gruwez et Van Cauwenberghe se dirigent mutuellement dans le but d'atteindre une symbiose organique dans un cadre fixe. Ce qui introduit l'élément que l'on retrouve dans chaque production: le lien entre l'auditif et le visuel est toujours vivant. Leurs spectacles ont été présentés à plusieurs reprises au Festival d'Avignon, *Julidans*, *Tanz im August*, *Dance Umbrella* et la Biennale de Venise, entre autres. En 2010, elle interprète le personnage principal du film *Lost Persons Area* de Caroline Strubbe, performance pour laquelle elle est nommée au Prix du cinéma flamand dans la catégorie «meilleure actrice».

— **Louise Vanneste**

Après une formation en danse classique, Louise Vanneste se dirige vers la danse contemporaine et entre à P.A.R.T.S. dont elle est diplômée. Une bourse de la Fondation SPES (Be) lui permet ensuite de poursuivre sa formation à New York, notamment au sein de la Trisha Brown Dance Company.

Depuis son retour en Europe, elle développe un travail chorégraphique en privilégiant les collaborations avec des artistes issus d'autres disciplines que la danse: Cédric Dambrain et Antoine Chessex pour la musique, Stéphane Broc pour la vidéo, les artistes plasticiens et éclairagistes Arnaud Gerniers & Benjamin van Thiel et le peintre Stephan Balleux. Elle crée sa première pièce de groupe *Sie kommen* en 2008. Ensuite, le solo *HOME*, le trio *Persona* et enfin le duo *Black Milk* – couronné par le Prix de la Critique 2013. En

2014, elle réalise sa première installation vidéo *Going West*. Ses œuvres sont présentées en Belgique et à l'étranger (*Holland Festival – August Tantsu festival/ Estonie, Biennial internacional de dansa Do Cava/ Brésil, Biennale de Charleroi danses/ Belgique, Fabbrieta Europa / Italie, Romaeuropa / Italie, Hong Kong experimental Gallery, CDC Toulouse / France...*). Sa dernière pièce *Gone in a heartbeat* a été créée au KYS dans le cadre du *Kunstfestival des arts* en 2015. En juin 2017, elle présente sa nouvelle création, *Thérans – un solo pour deux danseurs*, dans le cadre des *Rencontres Chorégraphiques Internationales de Seine-Saint-Denis*. Ce projet ouvre un temps de recherche portant sur un intérêt croisé entre danse et littérature romanesque, qui se prolongera jusqu'en 2019.

STATUTS DE L'ASSOCIATION COMPAGNIE GREFFE

1. GÉNÉRALITÉS

Art. 1: dénomination

Sous la dénomination Compagnie Greffe est créée une association de droit civil à but non lucratif régie par les présents statuts et par les articles 60 et suivants du Code civil suisse.

Art. 2: siège

Le siège de l'association est dans le canton de Genève.

Art. 3: durée

La durée de l'association est illimitée.

Art. 4: buts

La Compagnie Greffe est une association d'artistes à but idéal.

Elle s'engage à aider et à promouvoir les membres de l'association dans leurs activités. Son but est de contribuer à l'essor et à la diffusion du travail artistique de la Compagnie Greffe.

L'association prend en charge le travail administratif et la gestion des comptes de la Compagnie Greffe ainsi que l'entretien et l'organisation de la bibliothèque et des archives.

Art. 5: ressources financières

Les ressources de l'association sont constituées par les dons, les legs ou les subventions émanant de personnes privées ou d'organismes privés ou publics, ou encore par la conclusion de contrats artistiques.

La totalité des ressources de l'association est affectée de manière exclusive et irrévocable aux buts énoncés à l'article 4 ci-dessus. Tout retour de don au(x) donateur(s) est notamment exclu.

Art. 6: organes de l'association

Les organes de l'association sont:

- le comité directeur (ci-après, «le comité»)
- l'assemblée générale (ci-après, «l'AG»)
- le bureau

2. MEMBRES

Art. 6: adhésion

Pour devenir membre, chaque futur adhérent doit avoir eu préalablement connaissance des statuts de l'association.

Il présente ensuite à l'assemblée générale ses motifs et s'engage par sa signature à respecter les statuts.

Art. 7: définition

Est membre toute personne agréée par l'assemblée générale ou l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 8: droits

Etre membre donne droit à participer à part entière aux travaux de l'association, à l'accès à son local ainsi qu'à l'utilisation du matériel à disposition.

Chaque membre de l'association possède une voix lors d'un vote en assemblée générale.

3. LE COMITÉ DIRECTEUR

Art. 9: composition

Le comité directeur, composé de trois membres, est élu par l'assemblée générale ou par l'assemblée générale extraordinaire pour une durée de trois ans. Les mandats sont renouvelables.

L'assemblée générale nomme le/la président-e du comité directeur. Pour le surplus, il se constitue lui-même en désignant en son sein un/e vice-président/e et un/e trésorier/ère.

Art. 10: fonctions

Le comité directeur exerce toutes les prérogatives qui ne sont pas réservées par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Les membres du comité directeur exercent leur fonction à titre bénévole.

4. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Art. 11: composition

L'assemblée générale se compose de tous les membres de l'association. Elle se réunit une fois par année sur convocation écrite.

Art. 12: organisation

Chaque assemblée est dirigée par le/la président/e du comité directeur, ou, en cas d'empêchement, par un membre de l'assemblée.

Un procès-verbal des décisions doit être écrit afin d'approbation lors de l'assemblée suivante.

Les décisions sont prises à la majorité simple. En cas d'égalité des voix, celle du/de la président-e départage.

Art. 15: fonctions

L'assemblée générale:

- accepte le procès-verbal de la précédente assemblée
- élit un/une président/e, un/une vice-président/e et un/une trésorier/ère
- présente ses comptes annuels
- élit le ou les vérificateurs de compte
- présente un rapport des activités de l'année écoulée.

Art. 14: assemblée générale extraordinaire

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée, en tout temps, lorsqu'un cinquième des membres de l'association en fait la demande.

5. LE BUREAU

Art. 15: composition

Le bureau est formé des employés permanents de l'association chargés de la production, de la création, de la diffusion et de l'administration des spectacles de la Compagnie Greffe.

Art. 16: signature des responsables

L'association est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature collective à deux du/de la président-e avec un membre du bureau.

Le/la président-e peut désigner quelqu'un du comité directeur ou du bureau pour le/la représenter.

Pour le reste, le comité directeur règle le droit à la signature.

6. RÉVISION, EXCLUSION ET DISSOLUTION

Art. 17: modification des statuts

Toute proposition de modification des statuts doit figurer à l'ordre du jour d'une assemblée générale ou d'une assemblée générale extraordinaire.

Art. 18: démission

Chaque démission ou exclusion d'un membre peut se faire en convoquant une assemblée extraordinaire et avec un délai de trois mois après l'assemblée.

Art. 19: exclusion

Exclusion d'un membre ne peut avoir lieu que lors d'une assemblée générale extraordinaire, lorsque celui-ci porte atteinte aux intérêts de l'association ou viole les dispositions statutaires.

Le motif de l'exclusion ne peut donner lieu à une quelconque action en justice (art.72 du C.C.)

La décision de l'exclusion doit être votée en assemblée générale extraordinaire.

Les membres sortants ou exclus perdent tout droit à l'utilisation du local et du matériel mis à disposition.

Art. 20: dissolution

L'assemblée générale peut décider en tout temps de la dissolution de l'association à la majorité de ses membres. En cas de dissolution de l'Association, l'actif disponible sera entièrement attribué à une institution poursuivant des buts d'intérêt public analogues à ceux de l'Association et bénéficiant de l'exonération d'impôt. En aucun cas les biens ne pourront retourner aux fondateurs ou aux membres, ni être utilisés à leur profit, en tout ou partie et de quelque manière que ce soit.

Art. 21-Responsabilité individuelle

Les membres de l'association ne sont pas responsable personnellement des engagements de l'association.

Fait à Genève, le 24 septembre 2012

La Présidente

Michèle Pralong



La Vice-présidente

Alexia Turlin



La Trésorière

Delphine Rosay Gómez Mata



valeurs 2020	2021	2022	2023
-----------------	------	------	------

Indicateurs généraux

Personnel fixe	Nombre de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)				
	Nombre de personnes				
Personnel intermittent	Nombre de semaines par année				
	Nombre de personnes				

Indicateurs d'activité

Nombre de représentations	Nombre total de représentations durant l'année				
Nombre de productions	Nombre de spectacles réalisés par la compagnie durant l'année				
Nombre de reprises	Nombre de spectacles en reprise durant l'année				
Nombre de représentations à l'étranger	Nombre de représentations à l'étranger				
Lieux	Nombre de lieux des tournées à l'étranger				
Nombre de spectateurs	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations à Genève				
	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations en tournée (détail par tournée)				
Activités pédagogiques	type d'activité à mentionner dans le rapport d'activité				

FORMULAIRE D'EVALUATION

de la convention de soutien conjoint pour les
« compagnies à rayonnement suprarégional et international »
2021-2023

entre

Pro Helvetia – Fondation suisse pour la culture

-

Subventionneur x

-

Subventionneur x

et l'Association X
(ci-après X)

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	3
2. EVALUATION	3
2.1. Relations entre les parties signataires	3
2.2. Réalisation des engagements de la Compagnie	3
2.2.1 Réalisation des objectifs artistiques	3
2.2.2 Suivi du plan financier	4
2.2.3 Développement général de la compagnie durant la période de la convention au niveau structurel	4
2.3. Réalisation des engagements des collectivités publiques	4
2.3.1 Engagements financiers	4
3. CONCLUSIONS	4
ANNEXE 1 : FORMULAIRES DE TOURNEES	
ANNEXE 2 : BUDGETS ET COMPTES	
ANNEXE 3 : TABLEAU DE BORD	
ANNEXE 4 : TABLEAU D'EVALUATION BUDGETAIRE	

1. Introduction

En 2021, Pro Helvetia, subventionneur x, x et la compagnie x ont signé une convention de soutien conjoint pour une compagnie à rayonnement suprarégional et international. Cette convention, qui concerne les années 2021 à 2023, est la première/seconde convention de soutien conjoint signée par ces partenaires.

Conformément à l'article 5 de cette convention, une évaluation est réalisée conjointement par les représentants des signataires début 2023.

Afin de mieux préparer la séance d'évaluation, la compagnie complètera le formulaire ci-dessous et le transmettra aux subventionneurs au plus tard une semaine avant la date de la réunion. Les commentaires doivent être concis et précis, chaque sujet pourra être développé pendant la séance et/ou dans les rapports d'activité annuels.

Un rapport d'évaluation réunissant les commentaires de la compagnie et ceux des subventionneurs sera rédigé après la séance et transmis à toutes les parties concernées.

2. Evaluation

Ce chapitre reprend les objectifs définis dans la convention, notamment la correspondance entre le cadre posé par les collectivités publiques et le projet artistique de la compagnie x, les charges financières, les engagements des parties ainsi que les réalisations de la compagnie.

2.1. Relations entre les parties signataires

- Les subventionneurs ont-ils transmis les informations de manière régulière et transparente ?

Compagnie :

- La Compagnie a-t-elle transmis les informations de manière régulière et transparente ?

Subventionneurs :

- La compagnie a-t-elle remis les plannings et budgets annuels, les rapports d'activités et les comptes dans les délais impartis et de manière complète ?

Subventionneurs :

2.2. Réalisation des engagements de la Compagnie

2.2.1 Réalisation des objectifs artistiques

- Créations

« la Compagnie s'engage à créer au moins deux œuvres originales qu'elle présentera au public de sa région », art. 4.2 Convention

Compagnie : (titre, année, évtl. commentaire)

- Tournées

« la Compagnie s'engage à se produire au moins à 14 reprises par année dans au moins 7 lieux différents à l'étranger », art. 4.3 Convention

Compagnie : (voir Annexe 1, évtl. commentaire)

- Projets de médiation et de sensibilisation

« La Compagnie s'engage également à développer un travail de sensibilisation. Ce travail consiste à faciliter l'accès de tous les publics aux productions de la compagnie et à faire connaître le monde professionnel du théâtre auprès d'un public le plus large possible. » art. 4.2 Convention
Compagnie : (titre, année, évtl. commentaire)

- Atteinte des valeurs cibles figurant dans le tableau de bord :
Compagnie : (voir Annexe 3, évtl. commentaire)

Commentaire des subventionneurs :

2.2.2 Suivi du plan financier

- Est-ce qu'il y a eu des écarts significatifs entre le plan financier de la convention et les comptes. Si oui, veuillez expliquer les raisons.
Compagnie :

- proportion du montant global de la convention alloué aux créations, aux tournées, respectivement aux autres projets
Compagnie : (voir Annexe 4, évtl. commentaire)

- proportion entre le montant global de la convention et autres entrées
Compagnie : (voir Annexe 4, évtl. commentaire) :

Commentaire des subventionneurs :

2.2.3 Développement général de la compagnie durant la période de la convention au niveau structurel

Compagnie :

2.3. Réalisation des engagements des collectivités publiques

2.3.1 Engagements financiers

- Est-ce que les engagements des subventionneurs indiqués dans le contrat ont été tenus ?
Compagnie:

- Le rythme de versement des subventions convient-il ?
Compagnie :

- D'autres soutiens ponctuels ont-ils été accordés hors convention par les collectivités publiques partenaires ?
Compagnie : (voir Annexe 4, évtl. commentaire)

3. Conclusions

Compagnie :

Subventionneurs :

Les projets ont été financés de la manière suivante (cumule 2021 et 2022) :

Créations		
	CHF	%
Part de la CSC	-	#DIV/0!
Soutiens additionnels des partenaires de la CSC	-	#DIV/0!
Autres soutiens publics ou para-publics	-	#DIV/0!
Co-productions	-	#DIV/0!
Divers	-	#DIV/0!
Total créations	-	#DIV/0!
Tournées		
	CHF	%
Part de la CSC	-	#DIV/0!
Soutiens additionnels des partenaires de la CSC	-	#DIV/0!
Autres soutiens publics ou para-publics	-	#DIV/0!
Cachets	-	#DIV/0!
Divers	-	#DIV/0!
Total tournées	-	#DIV/0!
Projets de médiation sensibilisation		
	CHF	%
Part de la CSC	-	#DIV/0!
Soutiens additionnels des partenaires de la CSC	-	#DIV/0!
Autres soutiens publics ou para-publics	-	#DIV/0!
Cachets	-	#DIV/0!
Divers	-	#DIV/0!
Total autres projets	-	#DIV/0!
Autres Projets		
	CHF	%
Part de la CSC	-	#DIV/0!
Soutiens additionnels des partenaires de la CSC	-	#DIV/0!
Autres soutiens publics ou para-publics	-	#DIV/0!
Cachets	-	#DIV/0!
Divers	-	#DIV/0!
Total autres projets	-	#DIV/0!
GRAND TOTAL	-	

La CSC a été utilisée de la manière suivante:

	CHF	%
Créations	-	#DIV/0!
Tournées	-	#DIV/0!
Médiation & sensibilisation	-	#DIV/0!
Autres Projets	-	#DIV/0!
Total CSC	-	#DIV/0!

La compagnie a été financée comme suit :

	CHF	%
CSC	-	#DIV/0!
Soutiens additionnels des partenaires de la CSC	-	#DIV/0!
Autres soutiens publics ou para-publics	-	#DIV/0!
Co-productions et cachets	-	#DIV/0!
Divers	-	#DIV/0!
GRAND TOTAL	-	#DIV/0!

La compagnie ne remplit que les zones en jaune

Définitions :

CSC	(Soutiens contenus dans contrat de la CSC)
Soutiens additionnels des partenaires de la CSC	(Soutiens additionnels de commune, canton, Pro Helvetia)
Autres soutiens publics ou para-publics	(Loterie, Corodis, Casino de Meyrin, autre canton etc.)
Co-productions & Cachets	(Des organisateurs)
Divers	(Fondations privées, sponsors, dons, autres)